

Montjustin incarne une Provence idéalisée quoique soumise à de fortes pressions foncières.



Contexte • La plus petite unité démocratique

Texte de Gaëlle Cozic et Paul Citron (équipe de la Preuve par 7 et habitant de Montjustin)

Montjustin • 63 habitants
Département des Alpes-de-Haute-Provence
Échelle de la Preuve par 7 : le village

Perché sur une crête du massif du Luberon, Montjustin, 63 habitants, est un village remarquable non seulement par ses paysages, mais aussi singulièrement par les gens qui l'ont habité. Un village reconstruit pas à pas dans les années 1950, sans règles d'urbanisme ni plans d'architecte, façonné à travers des liens familiaux, des liens d'amitiés, des liens humains. Depuis lors, plusieurs générations se succèdent et se côtoient dans les fêtes de village, mêlant classes moyennes et notables locaux, agriculteurs et résidents secondaires parisiens ou européens.

Montjustin, comme beaucoup de villages des alentours, incarne une Provence idéalisée quoique soumise à de fortes pressions foncières. Fiers de leur environnement, concernés par son développement, les habitants du coin, et particulièrement les jeunes et les locataires, rencontrent des difficultés à se loger. Si les élus de Montjustin et la plupart des villageois souhaitent que la puissance publique intervienne pour construire des logements bon marché et relancer une dynamique locale, certains craignent que l'arrivée de nouveaux venus ne bouleverse leur tranquillité.

En 2013, après des années sans nouvelle installation dans le village, le conseil municipal a voulu relancer le peuplement de la commune. Justement, un terrain constructible est en vente dans le cœur du village, stratégiquement positionné entre la vieille église sans toit, la mairie, et l'ancienne école devenue café associatif. C'est la troisième fois que ce terrain va changer de main en quelques années, et à chaque fois le prix flambe.

Alors que quelques habitants aisés et bien intentionnés se concertent pour mener une souscription et racheter le terrain en commun pour faire cesser la spéculation avant de décider de son usage, le maire André Bouffier et son adjointe Marie Gerbaud convainquent la Région et la communauté de communes d'aider la municipalité à racheter le terrain pour en faire des logements communaux.

Plusieurs questions se posent désormais.

- Comment accueillir de nouveaux habitants ?
- Les 2 ou 3 nouveaux foyers vont-ils semer la zizanie et perturber un équilibre qui semble durer depuis 70 ans ?
- Quel type de bâtiment construire, pour quel type d'usage ?
- Comment adapter la construction au temps long ?
- Comment profiter du projet pour recréer un espace public au sein de la commune ?
- Par quels moyens protéger l'esprit du village ?

Le projet municipal de construire des logements communaux est d'abord élaboré lors de réunions ouvertes à tous, où une dizaine d'habitants participent à définir la future programmation : deux à trois logements intermédiaires et évolutifs, pouvant fusionner ou se séparer au fur et à mesure des évolutions familiales ; des espaces extérieurs communs, un réseau de chaleur issu du bâtiment de la mairie mutualisé avec la parcelle privée mitoyenne ; un local municipal semi-enterré. Le projet de réhabilitation proposé entre en cohérence architecturale et esthétique avec la construction d'une parcelle privée attenante.

Le programme étant défini, élus et habitants sollicitent l'action des Nouveaux commanditaires, soutenu par la Fondation de France, pour les accompagner dans sa mise en œuvre.

En 2017, Valérie Cudel, médiatrice au sein des Nouveaux commanditaires, a sollicité le concours de l'architecte Félix Mulle. Sa mission est de transcrire les intentions exprimées par le groupe commanditaire, en prenant en compte les composantes spatiales et les contraintes d'usage, afin de proposer une démarche architecturale et paysagère. Une proposition formelle, très aboutie, génère des réticences et fait l'objet de critiques de la part d'une partie des habitants du village. L'agence d'architecture Concorde est alors sollicitée par les Nouveaux commanditaires en 2019 pour orchestrer deux réunions publiques. Interrogés sur les questions de circulation et de stationnement, d'espace collectif et sur la spatialisation des futures constructions, les participants sont invités à manipuler en groupe des volumes via des maquettes.



© Paul Citron

Entretemps, le projet de Montjustin a rejoint la démarche de la Preuve par 7 pour y représenter l'échelle du village. L'expérience de construction de logements communaux dans le village de Beaumont en Ardèche, avec les Nouveaux commanditaires, est mobilisée. Une réunion publique est organisée en janvier 2020 dans le village voisin de Reillanne avec le maire de Beaumont, Pascal Waldschmidt, et Patrick Bouchain, fondateur de la Preuve par 7, pour discuter des enseignements de cette expérience.

Le projet devenant de plus en plus concret, les réticences de certains riverains se font jour, liées à de nouveaux vis-à-vis, à un manque de places de stationnement à proximité et à la crainte d'une hausse de la circulation que provoqueraient les futurs logements. Le processus démocratique de discussion et d'élaboration du projet est mis à l'épreuve par ces dissensions. A l'échelle du village, de très anciennes relations personnelles, amicales, voire familiales sont bouleversées par les antagonismes révélés par le projet.

Les élections municipales de 2020 vont apporter un nouvel élan pour sortir de ce mauvais pas.

Dans ce type de tout petit village, il n'y a toujours qu'une seule liste de candidats, et l'enjeu n'est pas tant l'élection elle-même que de trouver des citoyens d'accord pour gérer la commune. Après plusieurs mandats, le maire a décidé de ne pas se représenter, tout comme son adjointe, qui a démissionné dans la commune d'à côté.

La question est simple : soit les Montjustiniens trouvent 7 personnes pour figurer au conseil municipal, soit la préfecture les rattacherait administrativement au village voisin, et c'en sera terminé de l'indépendance démocratique de ce tas de cailloux. Or tout le monde le sait : 7 conseillers municipaux ne suffisent pas à gérer le village. Le temps considérable que l'ancien maire et son adjointe consacraient aux affaires de la commune n'est pas à la portée de tout le monde, surtout quand on voit le peu de reconnaissance lié à cette charge.

Pour les habitants les plus actifs, la chose est entendue : impossible pour seulement 7 personnes de composer avec les 63 électeurs aux caractères trempés. Du fait même de sa petite taille, qui donne un caractère direct et personnel à toute décision publique, Montjustin a besoin d'une démocratie plus dense et plus directe qu'ailleurs. Les nombreuses discussions de ces dernières années

autour du projet de logement ont donné la preuve qu'il est possible de réunir un grand nombre d'habitants pour discuter et décider ensemble de l'avenir du village, mais il manque un cadre pour trancher sereinement les désaccords.



A l'été et l'automne 2019, plusieurs réunions publiques à la terrasse du café associatif ou dans une salle à manger bondée rassemblent près de la moitié du village pour discuter de son futur. Les élus historiques présentent leur bilan et leur emploi du temps, et l'on mesure l'ampleur des choses à faire. L'affaire est entendue : il faut qu'un groupe d'habitants élargi se constitue pour gérer la communauté et préserver l'indépendance de Montjustin, sans quoi ce merveilleux centre du monde deviendra une minuscule périphérie administrative.

Puisqu'une grosse vingtaine d'habitants sont partants pour prendre part aux décisions et à la gestion de la commune, un chiffre symbolique est choisi : les 63 électeurs seront représentés par un tiers d'entre eux, soit 21 citoyens et citoyennes, dont 7 élus reporteront officiellement les décisions collectives sans que leur voix ne pèse plus que celle des autres. A l'exemple du village de Saillans, dans le Vercors, et de sa démocratie participative, l'appropriation du code électoral par les habitants de Montjustin est en marche, qui élargit le nombre officiel de 7 élus à un collège représentatif.

L'appropriation du code électoral est en marche.

Le groupe des 21 (et quelques suppléant.e.s) désigne 10 personnes pour figurer sur la liste de l'élection municipale, dont deux opposants déclarés au projet de logements communaux. Le premier opposant a recolté 16 et le second 5 votes, sur 53 suffrages exprimés.

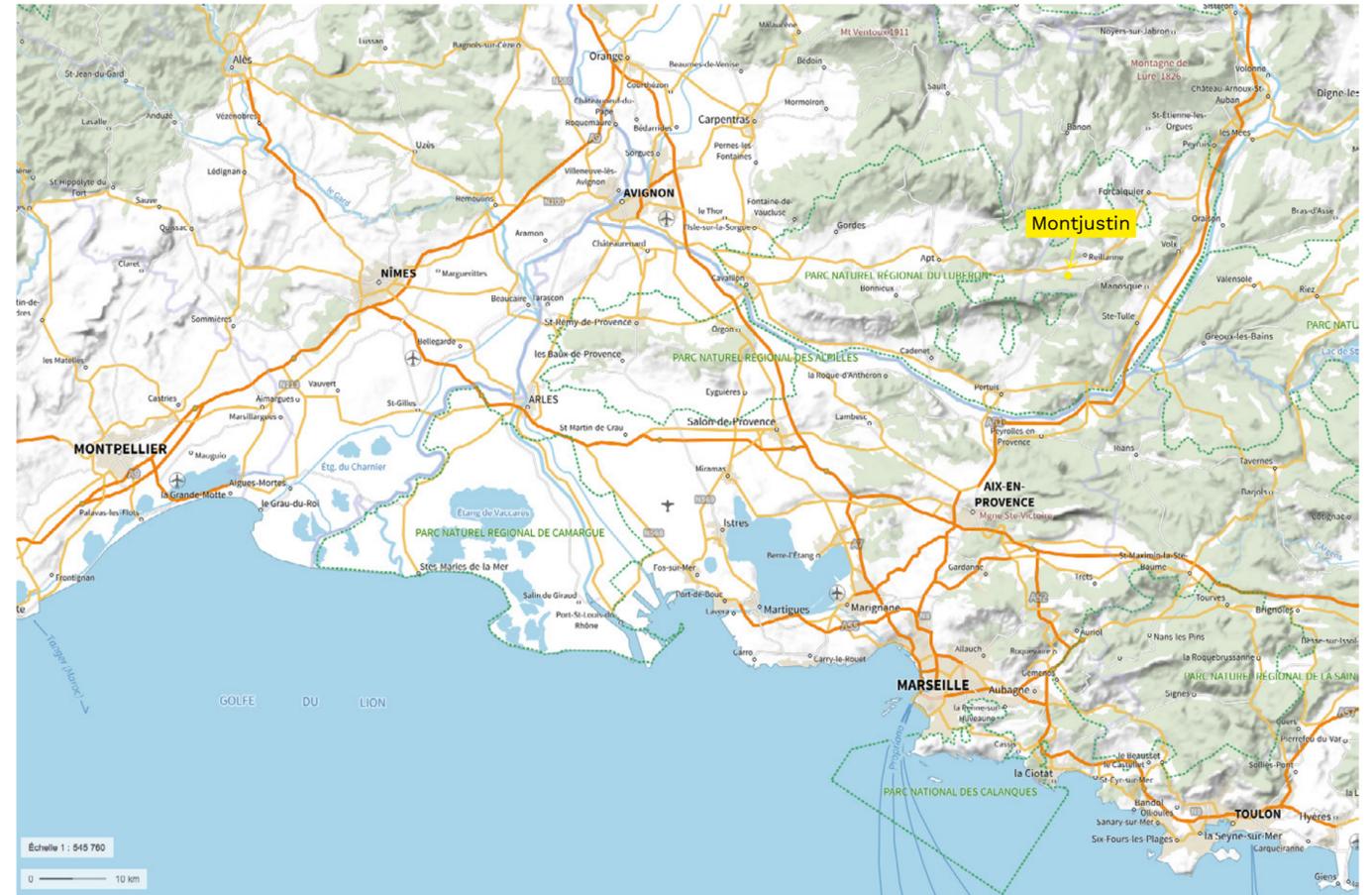
Des commissions thématiques sont mises en place, ouvertes à tous les habitants, mais où seuls les membres des 21 décident. Si un consensus se dégage ou qu'une action est urgente, la décision est prise directement par la commission, sans quoi elle doit en référer aux 21 pour trancher.

Les 10 commissions sont les suivantes : fonctionnement du conseil, régie interne de la commune, régie externe, finances, urbanisme, environnement et agriculture, échanges et informations, projets et désirs, vie associative, réflexions sur l'avenir de Montjustin (voir au verso le compte-rendu de la réunion du 19 juin 2020).

Lors de la première réunion de la commission urbanisme, en octobre 2020, les deux opposants au projet de logement provoquent de vifs débats sur la nécessité de continuer le projet mis en pause à l'été 2019 en vue des élections. La commission décide donc de soumettre aux 21 la question suivante : «Faut-il continuer à travailler sur le projet de logements communaux au sein de la parcelle derrière la mairie ?»

Le résultat de ce référendum par internet est le suivant : 19 suffrages, 17 oui, 1 non, 1 abstention.

Le projet, mis en pause en 2019 dans l'attente de l'arrivée de la future municipalité et de clarifier les attentes des habitants, peut maintenant repartir de plus belle, avec le soutien des Nouveaux commanditaires.



© IGN



© Lise Valet

Le terrain constructible au cœur du village entre la vieille église sans toit, la mairie, et l'ancienne école devenue café associatif.

S’inspirer à Montjustin

Une expérimentation de logements communaux menée en Ardèche, les Bogues du Blat, à Beaumont, village de 200 habitants

Texte de Gaëlle Cozic et Loukia Peneau, La Preuve par 7

Le 17 janvier 2020, les élus de Montjustin et Reillanne ont organisé, en partenariat avec le Preuve par 7 et les Nouveaux commanditaires, une rencontre publique autour du projet porté par la commune de Beaumont, en Ardèche, quelques années plus tôt. La rencontre a lieu dans la salle communale de Reillanne. Les employés communaux s'affairent à installer le matériel pour la projection des photos du chantier. Le public, venant à la fois de Reillanne et de Montjustin, arrive sous une pluie battante.

Marie Gerbaud, adjointe au maire de Montjustin, nous rappelle les similitudes que présentent les réflexions des élus de Reillanne et de Montjustin, avec ceux de Beaumont : « L'envie d'apporter quelque chose de nouveau, de “faire commune” ». La parole est donnée aux élus de Beaumont, Pascal Waldschmidt – maire, et Jacqueline Mielle – adjointe –, ainsi qu'à Valérie Cudel des Nouveaux commanditaires et Patrick Bouchain de la Preuve par 7 qui ont mené le projet de Beaumont avec l'agence d'architecture Construire. Leur expérience d'un projet de construction de 6 logements communaux dans une commune de 200 habitants est précieuse et éclaire sur le combat mené par ces élus engagés et les externalités du projet pour un village.

Pascal Waldshmidt raconte que “compte tenu de la demande touristique il n’y a pas de marché pour des logements permanents, les jeunes n’ont pas les moyens d’acheter les vieilles maisons du village. C’est pourquoi nous avons décidé de faire du locatif afin, entre autres, de sauver l’école.” Seulement, à Beaumont, “ il n’y a pas une usine qui embauche. Pour habiter Beaumont, il faut créer son emploi, donc il nous fallait choisir des gens qui avaient un projet. Sinon, habiter Beaumont n’est pas un cadeau, c’est plutôt s’enterrer.”

Comme à Montjustin et Reillanne, l'enjeu est double : équilibrer la démographie et assurer le fonctionnement économique de la commune.

Un cadre opérationnel et réglementaire de production du logement social inadapté et une difficulté financière pour les communes de petite taille

L'un des premiers obstacles que l'on retient des témoignages des élus de Beaumont est d'ordre juridique, et concerne la tentative de passer par un bailleur social. Le cadre réglementaire rigide de la production du logement social en France, qui oblige la maîtrise d'ouvrage à passer par un procédé de sélection et d'attribution du logement, selon un certain nombre de critères, ne correspond pas au contexte du village.

Patrick Bouchain se souvient : « On a d’abord essayé de démonter ce qui permettrait de ne pas passer par la liste abstraite du logement social : qu’est-ce qui fait que les élus d’une commune puissent choisir les habitants qui vont habiter la commune ? On peut comprendre qu’un organisme qui cherche à rendre rentable les logements sociaux rendent plus gros les organismes, qui deviennent des entreprises. Pour gérer de l’immobilier, il faut peut-être une taille critique. Seulement, pour gérer du social, il faut rester à un nombre restreint pour que les gestionnaires connaissent les habitants des logements. Vu l’échec du logement social, on pourrait se dire que ces organismes peuvent donner une délégation à des collectivités locales. »

Et Jacqueline Mielle confirme : “C’était important que ces habitants nous connaissent, et se connaissent ensemble. On a donc fait de la cooptation. On prend le temps de savoir si les habitants se plaisent ou ne se plaisent pas. Par contre, bien sûr, le groupe de départ s’est un peu délité, mais on s’est arrangé pour trouver quand même – et sans problèmes, on a des demandes par-dessus la tête – des riverains qui voulaient habiter là. Nous n’avons aucune vacance, jamais une maison ne reste inhabitée.”

Puis, les élus ont été confrontés au besoin de trouver les financements pour construire ces logements, dits sociaux. Jacqueline Mielle raconte : “On avait sollicité l’office HLM de l’Ardèche, qui est reparti en ricanant, car on ne remplissait pas les critères. C’était le parcours du combattant, il nous fallait cet agrément pour avoir les subventions, des aides pour l’acquisition de prêts”. Patrick Bouchain explique que c’est finalement la commune, en sa qualité de maître d’ouvrage, qui a porté l’opération, avec l’aide de la Fondation de France. « On a compris qu’on avait le droit, par défaillance des organismes, en se donnant la possibilité d’être maître d’ouvrage. »

Atteindre l’appropriation et la durabilité des logements par l’association des futurs locataires à la conception des logements

Le maire poursuit : “Enfin, la façon de travailler, de faire émerger ce projet, a été particulière et partait d’un principe innovant : on associe les futurs locataires à la conception du projet. C’est eux qui ont décidé de l’orientation de leurs maisons sur le terrain, de la couleur des toitures, des aménagements intérieurs. C’est un moyen pour que les gens s’approprient leur logement ; ils ont le sentiment d’être chez eux car ils ont participé à la fabrication de leurs maisons. Pour nous c’est important que les locataires entretiennent, soignent, respectent leur logement, surtout pour une commune qui a un si petit parc de logements communaux. »

Patrick Bouchain soulève que « cette histoire peut paraître contradictoire : ça paraît bizarre de demander à des gens qui veulent être locataires de choisir le logement qu’on va leur construire, ça dure dix ans et on les perd, ça ne sert à rien. En fait si, c’est mieux de choisir quelqu’un qui désire un logement et qui va aider le commanditaire, ça n’est pas grave qu’il s’en aille et qu’il passe la main à quelqu’un qui n’est pas usé, qui reprend le relais et qui ajoute quelque chose, et rend la première demande plus universelle, mais toujours chargé du désir d’une personne.

On a raté tout le logement social parce qu’on a cru que pour accueillir des gens, des populations jeunes, c’était fonctionnel. On a cru qu’il suffisait de mettre une douche, des toilettes, une chambre, deux chambres. Ce modèle est idiot. Tout le monde est passé par l’impression d’avoir une idée de ce que l’on veut pour habiter, avant d’habiter. Puis, en habitant autre chose, on retourne l’idée qu’on a, on change d’avis, parce que finalement, ce qui compte ce n’est pas le nombre de pièces, c’est l’odeur, l’acoustique, la lumière etc. Mais le logement social est déshumanisé, parce qu’il est attribué. On ne le choisit pas et on ne peut pas l’échanger. Le grand problème est qu’il n’y a pas de rotation, ce qui ne permet pas d’adapter les logements en fonction des aléas de la vie.

À Beaumont, la construction de logements sociaux ne vient pas d’une intention fonctionnelle, cela vient de l’opiniâtreté politique, d’un mandat politique : peut-on loger dans sa commune des gens qui vont permettre un bon équilibre des âges, social ? Peut-on faire autre chose que réhabiliter et construire un logement neuf ? On ne peut pas continuer à dire que des maisons tombent en ruines, sont indignes, ne sont occupées que très partiellement, alors qu’il y a des gens qui aimeraient bien habiter la France rurale, un des plus beaux pays d’Europe. Et j’aime dire « Le petit contient le tout » La petite unité démocratique contient le tout : c’est quoi d’habiter ensemble, d’élire quelqu’un, de gérer un ensemble commun ? Tenter d’être dans le petit c’est observer ce qu’il y a d’universel dans le petit. »

Les aspirations inabouties du village d’à côté

Intéressée par ce qui se passait à Montjustin, la maire du village voisin de Reillanne, Claire Dufour, a souhaité que sa commune puisse s’associer à la démarche la Preuve par 7 pour accompagner son projet de quartier durable.

La commune de Reillanne, accompagnée de plusieurs porteurs de projets, souhaite construire un quartier durable sur des terrains communaux d’1,8 hectares, distribués en terrasses surplombant le centre-ville sur lequel ils offrent une vue imprenable. Le projet vise une haute qualité environnementale et architecturale, la préservation de la qualité paysagère du site et une articulation pensée entre le centre-bourg et le nouveau quartier.

En juillet 2019, une consultation publique lancée par la commune vise à sélectionner une équipe de maîtrise d’œuvre des aménagements du futur éco-quartier. La Preuve par 7 a accompagné les élus et les partenaires dans la rédaction d’un cahier des charges ouvert afin que les concepteurs retenus puissent proposer un plan guide évolutif de la programmation et de l’aménagement.

En janvier 2020, dans l’optique d’élargir le cercle des acteurs concernés par le projet, une réunion publique a lieu, suivie d’une commission réunissant plusieurs voix discordantes afin de discuter du futur quartier durable. La Preuve par 7 propose de mettre en place une démarche de programmation ouverte avec une permanence territoriale, pour travailler sur un lotissement aménagé à minima, auto-construit, de manière progressive.

Malgré son intérêt pour la démarche, cette proposition jugée trop consommatrice en temps, en énergie et en argent, est finalement déclinée fin avril 2020 par la Maire de Reillanne à travers une lettre adressée à l’équipe de la Preuve par 7.

De : <mairie.reillanne04@orange.fr>
Date: lun. 27 avr. 2020 à 11:49
Subject: TR: suite à votre mail
To: <gaelle.cozic@plateau-urbain.com>
Cc: pra guillaume <pra.reillanne@orange.fr>, francis marguerite <f.marguerite04@orange.fr>, isabelle grenut <isabelle.grenut@orange.fr>, claire dufour <clairemairie@gmail.com>

Bonjour Gaëlle,

Nous avons bien pris connaissance de ton mail du 8 avril et nous t’en remercions. Merci d’avoir pris le temps de nous préciser plus en détails en quoi consiste votre démarche qui, il est vrai, n’était pas bien comprise de notre part. Peut-être n’avons-nous pas assez l’habitude de travailler sous cette forme mais plutôt de manière plus « traditionnelle ».

Ainsi, nous avons relevé que ta proposition de partenariat met en avant en autre :

- une opportunité d’expérimentation dans la « méthodologie projet » et dans ses procédures d’aménagement
- une opportunité d’expérimentation dans le montage juridique du projet
- une large ouverture de la consultation via la permanence in situ et des ateliers
- une implication importante de la société civile comme véritable moteur du projet
- une programmation du projet à minima afin de favoriser l’évolution et la modification future du projet « au fil de l’eau »

Notre analyse, de notre point de vue, est que cette démarche est à la fois remarquable mais aussi un véritable challenge. Et nous ne nous sentons pas avoir les moyens de porter cette proposition trop ambitieuse pour nous et plutôt inadaptée à notre contexte projet, à notre contexte politique, à nos ressources financières, et encore plus à nos ressources humaines.

En effet, nous pensons que le mode opératoire exprimé dans les éléments synthétisés ci-dessus est pour nous beaucoup trop consommateur de temps, d’énergie humaine et d’argent que nous n’avons pas ou pas assez. Et nous ne pouvons donc pas les mettre en place actuellement. Nous faisons déjà vraiment beaucoup pour ce projet et donnons déjà énormément d’énergie et la barre est déjà haute…

Nous pourrions en rediscuter bien sûr, de même que nous pourrions reparler de votre participation au projet. Mais les documents que tu nous a fait passer, et je t’en remercie encore, nous ont vraiment permis de mieux réaliser ce que nous étions en capacité de faire et de ne pas faire.

Bien cordialement,
Claire Dufour,
Maire

La concertation c’est le temps long

Propos recueillis par Gaëlle Cozic, la Preuve par 7, lors d’un entretien avec Nicolas Persyn, atelier d’architecture et d’urbanisme Concorde, d’un entretien avec Raphaël Boutin, coopérative Villages Vivants’, et lors de la rencontre publique à Reillanne en 2020 sur le projet des Bogues du Blat de la commune de Beaumont.

Pour Fanny Taillandier, romancière et membre de la Preuve par 7, « si la ville est née du marché, elle est aussi née de l’agora : les espaces de négoce ont suscité les espaces de négociation. La ville est constituée de ceux qui l’habitent et la pratiquent ; fabriquer la ville de demain ne peut se faire sans eux. La Preuve par 7 ne se cantonne pas aux concertations réglementaires, elle postule que chacun est légitime à inventer ce qui va se créer. Cela implique de penser ce qui est construit comme le résultat de décisions communes ; cela implique donc aussi de donner de la place à l’élaboration de ces décisions. Comment, à partir de la dispute, laisser place au débat pour atteindre le dialogue ? Pour définir la commande, qui associer, quels acteurs faire intervenir et comment ?

La difficulté rencontrée à Montjustin de mettre tout le monde d’accord vient de plusieurs facteurs et notamment de l’histoire du village. Selon Nicolas Persyn, « le projet de logement porté par la mairie vient en partie de la crainte de l’abandon quasi total du village – qui, par ailleurs, a déjà eu lieu, seulement une cinquantaine d’années plus tôt. »

Nicolas Persyn perçoit un double enjeu dans la mission qu’il s’est vu confier par les Nouveaux commanditaires et les élus. Deux choses sont à lever dans le processus de concertation des habitants : tout d’abord, veut-on sauver le village ? À cette question, il faut convaincre que la réponse est oui. Ensuite, est-ce que la bonne façon de le faire c’est de construire des logements ?

Il s’agit donc d’abord de comprendre d’où viennent les réticences envers le projet. Pour Nicolas Persyn, elles viennent de la volonté de ne rien changer à quelque chose qui fonctionne très bien. Ceux qui ne voient pas l’effondrement/le déclin du village possible, ou qui s’en fichent, parce qu’ils sont âgés ou parce qu’ils estiment qu’il y aura toujours acquéreur. Leur principal argument est la tranquillité : “on n’est pas venus loin de la ville pour avoir des enfants qui font du bruit en bas de chez nous”, et « ceci est parfaitement compréhensible », précise-t-il.

Raphaël Boutin, co-fondateur de la coopérative Villages Vivants’, confirme que : « pour parvenir à un projet coopératif, il faut que les gens puissent se connaître, c’est plus facile à l’échelle d’une rue, d’un quartier et d’un village. » Selon lui, il y a effectivement des effets d’échelle. Il s’est aperçu qu’en zone rurale la question de la centralité est différente : le centre est plus disparate. La coopération est intrinsèquement plus distendue. « Toutefois, il arrive que même à cette échelle propice, la coopération soit compliquée à cause de conflits entre voisins, sur la question des usages par exemple. Les problèmes de propriétés prennent souvent de la place dans les débats. » Doit-on soumettre tout sujet à discussion ?

Il existe une très forte injonction de proposer à tous les citoyens de participer à la conception de la ville, du village, malgré les nombreux sujets fondamentaux et bloquants qui résident dans “comment vit-on ensemble dans une cité ?”. D’autres politiques locales (santé, culturelle, etc) ne font pas l’objet d’une sollicitation de la population, alors qu’elles touchent également à des choses fondamentales. « On donne beaucoup de poids à la concertation en urbanisme et c’est sûrement parce que c’est le seul endroit où les gens ont la possibilité de s’exprimer sur une politique que le débat porte bien souvent sur des sujets annexes, et non pas sur l’objet de la concertation elle-même. L’urbanisme, on est les paillassons de la concertation. » ajoute Nicolas Persyn avec humour.

En effet, certaines des composantes d’un projet ne sont peut-être pas ouvertes à discussion avec tous les habitants, car elles sont définies par des contraintes techniques, comme c’est souvent le cas dans la production d’espace public. Par exemple selon Nicolas Persynes, les budgets et l’équilibre financier du projet ne sont pas discutables. Pour cela, l’atelier Concorde développe un principe de projet socle avec lequel les décideurs sont d’accord, puis les urbanistes ouvrent la discussion sur des sujets précis, comme les usages. À Montjustin comme ailleurs, en tant qu’architecte modérateur d’une discussion qui a pour objectif de faire émerger des orientations spatiales et concrètes, il est important de décortiquer ce qu’implique « décider collectivement ». Parfois, il est indispensable de faire la part du projet collectif et des intérêts individuels (défense de la propriété, ou défense d’un patrimoine privé) qui ne doivent interférer avec les sujets discutés.

Le facteur temps, l’endurance d’une équipe commanditaire et les prises de décision

L’élu Francis Marguerite, dans une lettre adressée aux habitants de Reillanne en février 2020 souligne que “le temps administratif est très long, trop long. Engager un programme de construction d’un éco-quartier pour un village de 1700 habitants demande patience et opiniâtreté.” C’est également ce dont témoignent les invités de la rencontre publique sur le projet des Bogues du Blat à Beaumont, “on a réalisé tout ça mais on a mis 8 ans pour le faire, avec beaucoup de volonté politique – au sens noble – 8 ans nécessaires pour combattre l’administration. C’était le parcours du combattant.” partage Jacqueline Mielle, adjointe à la mairie de Beaumont.

Valérie Cudel confirme qu’à Montjustin, comme à Beaumont, le temps est un élément fondamental de la démarche. “Ce que permet l’action des Nouveaux commanditaires, c’est le facteur temps, avec de possibles déplacements de la commande, parfois nécessaires à une concrétisation. Tout est question d’endurance ceux qui ont énoncé la commande initialement, c’est une réalité, c’est important de le souligner. Le groupe peut s’étoffer ou se réduire, mais il y a toujours un noyau dur qui tient dans la durée.”

Finalement, Pascal Waldshmidt, maire de Beaumont, témoigne : “La petite réticence du départ due à la peur du nouveau s’est vite estompée, il y a un consensus sur la commune, la plupart des habitants pensent que le changement est positif, il a notamment permis de revitaliser la commune. Il y a de la rotation, certains jeunes qui occupaient d’abord les logements nouvellement construits achètent dans la commune, leurs enfants vont à l’école, ce qui a sauvé l’école.”

1 • Villages Vivants est une entreprise sociale qui œuvre pour la redynamisation des centres-villes et centres-bourgs, par l’implication des habitants et l’acquisition participative de commerces et services de proximité. Elle regroupe deux structures, une association loi 1901 créée en mars 2017 et une SCIC (société d’intérêt collectif). Villages Vivants achète des locaux et les rénove pour installer des activités à fort impact social. La coopérative se positionne comme précurseur d’un modèle immobilier différent basé sur la création de biens communs, le partage de la valeur et l’implication des citoyens pour favoriser l’implantation d’entreprises sociales sur les territoires et redynamiser les villages français.



La vVue depuis Montjustin

© Paul Citron

« Le pacte solidaire entre acteurs locaux pour la valorisation des lieux ne vise pas la sauvegarde d’une identité historique donnée, mais l’émergence d’identités co-partagés entre des acteurs motivés par la construction de leur projet, au gré d’un dialogue constructif avec les nouveaux habitants (nouveaux agriculteurs, nouveaux producteurs, nouveaux consommateurs), qui entrent dans la voie du développement local auto-soutenable, interprètent l’identité d’un lieu, ses valeurs, la richesse de son milieu, dans le souci de produire les transformations qui augmenteront sa valeur ; les nouveaux habitants de la ville métissée, constituée par une société multiethnique et des émigrés, ne s’identifient pas nécessairement avec les résidents locaux, souvent porteurs d’un localisme vandale. Les modèles socio-culturels de longue durée inhérents aux lieux des acteurs qui interprètent l’esprit du lieu et qui conçoivent un projet en vue de son auto-soutenabilité peuvent surgir de n’importe où pour participer à l’élaboration du projet local et à sa mise en relation avec le monde... Le projet local renvoie à l’utopie d’un monde pluriel, déhiérarchisé et solidaire. »

Alberto Magnaghi

Le projet local

Les Annales de la Recherche Urbaine, 2003

Compte-rendu de la réunion des 21 du 19 juin 2020 à Montjustin

Ordre du jour

5 points dont les 4 premiers sont à l'ordre du jour du conseil municipal du 22 juin :

- approbation ou non du PLU
- budget de la commune
- délégations des élus
- taux d'imposition de la Communauté de communes (impôts directs)
- l'organisation des commissions communales sera le 5e point.

1 • Le PLU

On s'est vu lundi 15 juin pour décider du mode de scrutin des 21 (à la majorité 50%+1voix) et des procurations (2 pouvoirs maximum par personne).

Rappel : le PLU va être approuvé ou non aujourd'hui par nous, et sera voté ou non lundi par le CM.

3 possibilités : l'accepter en l'état, le refuser, le modifier à la marge d'après les avis des PPA et de l'enquête publique, sans changer les orientations du PADD. La 3e possibilité repousse à septembre ou octobre l'approbation du PLU, pour avoir le temps de travailler à ça tous ensemble.

Est-ce que ça dérange quelqu'un de voter à main levée en public ? → Non.

21 personnes peuvent donc voter aujourd'hui.

Procurations : de Pierre-Yves à Anne-Marie, de Paul à Luc, de Anna à Amélie, d'Alain Louveton aux 21, de Daniel Gerbaud à Anne-Marie, de Lili à Mathias.

Vote :

Contre le PLU en l'état : 0 voix

Pour le PLU en l'état : 19 voix.

Hubert, Jacques, Jérôme, Martine, Mireille, Anne-Marie, Daniel Gerbaud, Pierre-Yves, Alain Guibert, Isabel, Luc, Amélie, Anna, Didier, Damien, Paul, Mathias, Lili, Alain Louveton.

Pour des modifications à la marge : 0 voix

Abstention : Daniel Fiorio, Gisèle.

Le PLU sera voté lundi 22 juin en Conseil Municipal.

2 • Budget prévisionnel de la commune

Il sera terminé lundi par Hélène, la secrétaire de mairie.

Ou bien on fait un statu quo sur le budget de l'année dernière et on le vote lundi, ou bien on le modifie d'ici 15 jours (avant le 3 juillet sur ordre du gouvernement) pour le voter lors d'un prochain conseil municipal.

Il s'agit d'un budget prévisionnel, qui reste modifiable sur certaines dépenses au cours de l'année.

(Amélie nous annonce la naissance d'un nouveau petit montjustinien, Abel, le fils d'Anna et Alex, la nouvelle est acclamée par l'assemblée!)

Budget de l'année dernière : 58 000 euros

Vote :

On se prononce à l'unanimité pour reprendre le budget de l'année précédente comme budget prévisionnel de l'année entamée.

Le budget prévisionnel sera voté lundi par le conseil municipal.

Question de la traduction des proportions de votes des 21 dans les CM officiels, faut-il y représenter les votes minoritaires et les abstentions ? On se dit qu'il vaut mieux voter à l'unanimité au CM les décisions prises à la majorité par les 21.

3 • Délégués de la commune aux organismes intercommunaux (autres que la Communauté de Commune)

- SDE04 (Syndicat de l'énergie)

Titulaires : Didier Meloni, Damien Brun ; suppléante : Isabel Marcelly-Fernandez.

- CASIC

Titulaires : Isabel Marcelly-Fernandez, Amélie Etchegaray. Suppléant : Mathias Guibert.

NB : Le Casic (aide à domicile) est peu présent sur notre bassin d'habitation et on pourrait penser à se dégager de cet organisme.

- PNRL (Parc du Luberon)

Titulaire : Jérôme Pellegrin, suppléant : Mathias Guibert

- SIRCC (Syndicat de rivières Calavon Coulon)

Titulaire ; Jerome Pellegrin ; suppléant : Didier Meloni

- Communes forestières

Titulaire : Mathias Guibert, suppléant : Jérôme Pellegrin

- SMEPGT04 (Syndicat mixte d'eau potable)

Titulaires : Didier Meloni, Damien Brun. Suppléants : Amélie Etchegaray, Luc Chessel.

NB : gros dossier dans les années qui viennent, car il faudra résister à l'avenir à l'injonction de déléguer les services d'eau à la Com Com – qui pour l'instant a décidé un délai de report contre cette dynamique de centralisation.



Montjustin vue du ciel

© Google Earth

4 • Impôts publics

Les taux sont décidés à la Communauté de Communes de Haute-Provence-Pays de Banon. La fusion des deux CC a créé une tension (fiscalité haute à la CC de HP, très basse à la CC PdB). En ce moment, on est dans le délai pour que les communes se mettent au même taux. La Com com se propose donc de ne pas augmenter le taux des communes de l'ex-CC de Haute-Provence pour que Pays de Banon puisse rattraper rapidement ce taux dans les années à venir.

Les 21 votent à l'unanimité le blocage de ces taux d'imposition.

5 • Organisation des commissions

On a pour l'instant établi 10 commissions :

- Fonctionnement du conseil

→ réflexion sur les modes d'échange et de décision entre les 21, règlement intérieur, charte des 21. Mathias, Amélie (référente), Luc, Geneviève, Daniel Fiorio, Lili, François Citron.

- Régie interne de la commune
Damien (référent), Didier, Jérôme, Daniel Fiorio, Daniel Gerbaud, Anne-Marie, Jacques, Pierre-Yves.

- Régie externe

→ Représentation de la commune dans les organismes intercommunaux (délégations), auprès des institutions, ou dans les réunions d'élus et autres événements. Par exemple, le sénateur Jean-Yves Roux vient lundi prochain à 8h rencontrer les nouveaux élus. Mathias (référent), Isabel, Jérôme, Amélie, Paul, Alex, Gisèle, Anne-Marie, François Marcelly, Hubert.

- Finances

Isabel (référente), Anna, Gisèle, François Marcelly, François Citron.

- Urbanisme

→ Urbanisme/ruralisme, permis de construire, demandes de travaux. Mathias, Jérôme, Paul, Gisèle, Hubert (référent), Mireille.

- Environnement et agriculture

Isabel, Jérôme, Alex, Lili, Martine, Alain Guibert, Hubert, François Marcelly (référent), Luc.

- Echanges et informations

→ Outils de communication, bulletin d'information possible, circulation des informations. Luc (référent), Amélie, Geneviève, Jacques, Alain Guibert.

- Projets et désirs

→ Initiatives diverses.

On discute de savoir si c'est une commission autonome ou si les projets et désirs sont formulés et initiés par les différentes commissions, ce qui paraît mieux à tout le monde.

Faut-il que les logements communaux donnent lieu à une commission particulière ? Il semble que non. Cette commission n'est donc pas créée.

- Vie associative

→ Imaginée pour faire le lien entre les associations de la commune (3 actives à ce jour) et la mairie.

Ca ne paraît pas forcément nécessaire à tout le monde, avec un risque d'ingérence de la mairie dans les activités des associations. Il semble pourtant intéressant de réfléchir aux fonctions et à la place des associations dans la vie du village, réflexions qui pourraient plutôt avoir lieu entre les 21 et avec les habitants.

Le lien avec des associations extérieures au village pourrait aussi être dans les cordes de cette commission.

On souhaite donc que cela fasse l'objet entre nous d'une discussion future.

- Réflexion sur l'avenir de Montjustin

→ Proposée par Alain Louveton comme un groupe de réflexion sans vocation à décider.

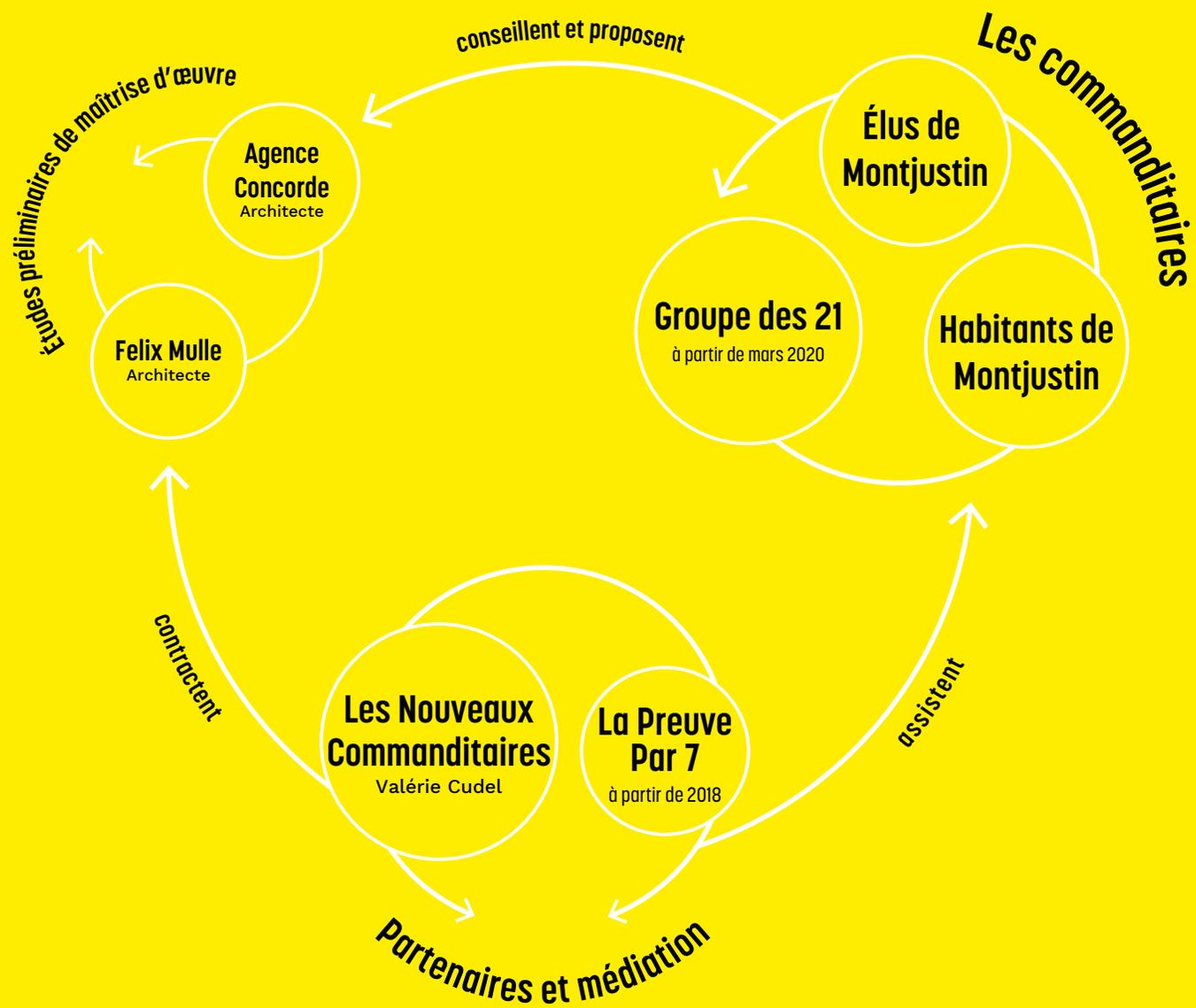
Alain Louveton (référent), Claude, Mireille, Jacques, Amélie. Pourquoi pas « réflexion sur le devenir de Montjustin » ?

C'est maintenant aux commissions d'organiser leur fonctionnement et leurs premières réunions.

On désigne un référent par commission, indiqué ci-dessus entre parenthèses, qui initiera le travail.

-

Référendum électronique de novembre 2020 auprès des habitants de Montjustin sur la continuation du projet de logements communaux



Ce bilan de l'expérimentation de la Preuve par 7 à Montjustin a été réalisé par :

Rédacteurs en chef : Gaëlle Gozic et Paul Citron

Contributeurs : Raphaël Boutin, Valérie Cudel, Loukia Peneau, Nicolas Persyn et Laura Petibon.

Les bilans de la Preuve par 7 • 2018-2019-2020

Conception éditoriale : l'équipe de la Preuve par 7

Cohérence éditoriale : Laura Petibon, Paul Citron et Albert Hassan

Coordination éditoriale : Candice Mercier

Renfort coordination : Victor Ducastel

Harmonisation éditoriale : Fanny Taillandier

Direction artistique : Simon Denise

Éléments graphiques complémentaires : Adèle Niytrai et Léa Colombain

Coordination générale : Caroline Niémant

Directeur de la publication : Patrick Bouchain

Éditeur : La Preuve par 7 • Notre Atelier Commun (N.A.C)

15, rue Moussorgski • 75018 Paris

Achevé d'imprimer en janvier 2021 sur les presses de l'imprimerie Stipa à Montreuil (93)

La Preuve par 7 est une démarche expérimentale de projets d'urbanisme, d'architecture et de paysage.

www.lapreuvepar7.fr